

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président, selon les modalités de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;  
- loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021).  
- loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

**Convocation faite le 2 novembre 2021**

**Nombre de délégués : 25**

**Nombre de voix : 58**

**Présents titulaires (23) :**

Monsieur Frankie ANGBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise  
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Xavier DANNEY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Patrick MERCIER pour la communauté d'agglomération du Libournais  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la communauté d'agglomération du Grand Guéret

**Présents suppléants (2) :**

Monsieur Jean-Claude BOURIAT pour la Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur François PATIER pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

**Excusés (19) :**

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur François CAREME pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Thierry LESAUVAGE pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Alain LECOINTE pour la communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Pouvoirs (3) :**

Monsieur François CAREME à Monsieur François PATIER  
Monsieur Olivier GORCIADES à Monsieur François PATIER  
Monsieur Alain LECOINTE à Monsieur Bertrand AYRAL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jacky EMON est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

---

**DELIBERATION 2021\_025 : ELECTION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE  
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts de Nouvelle-Aquitaine-Mobilités,

**Vu** le règlement intérieur de Nouvelle-Aquitaine-Mobilités,

**Considérant** la nécessité de passer des marchés publics,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'élire comme suit les titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offre :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel COUZIGOU	Monsieur Patrick MERCIER
Monsieur Alain LECOINTE	Monsieur Thierry LESAUVAGE
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY	Madame Frédérique CHARPENEL
Monsieur Olivier GEORGIADES	Monsieur Bruno FLEURY
Monsieur Michel GERMANEAU	Monsieur Jean-Luc MARTIAL

- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Président,**

**Renaud LAGRAVE,**

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)